



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LAMPAUL-GUIMILIAU

Réouverture de L'aire de déchets verts

Dans le cadre de la crise sanitaire du COVID-19, en lien avec les consignes gouvernementales, l'aire de déchets verts de Lampaul-Guimiliau a été fermée le 17 mars 2020 afin de respecter les mesures de confinement. Au regard du prolongement de cette période de confinement, l'aire de déchets verts sera progressivement rouverte aux particuliers.

Ainsi, à compter du jeudi 30 avril, l'aire de déchets verts sera ouverte **les lundis et jeudis de 9h à 12h et de 13h30 à 17h** sous conditions aux habitants de Lampaul-Guimiliau et des communes voisines. En dehors de ces créneaux les dépôts sont interdits.

Conformément à l'arrêté préfectoral du 20 avril 2020, ne seront acceptés chaque jour que les véhicules dont le dernier chiffre de la plaque d'immatriculation du véhicule à moteur utilisé est identique au dernier chiffre de la date du jour du dépôt. Ainsi, par exemple, si le dernier chiffre de votre plaque est le 9, vous pourrez accéder à la déchèterie le 9, le 19 ou le 29 du mois. En cas de non-respect de cette règle une amende de 135 euros pourra vous être appliquée.

De plus, afin que soient respectés les gestes barrières, l'accès à l'aire déchets verts sera limité à 5 apporteurs à la fois sur la plate-forme. Un agent des services municipaux sera chargé de contrôler l'accès.

Pour offrir la possibilité de se défaire de ses déchets verts au plus grand nombre, l'accès sera limité à un passage maximum par foyer pendant la période de confinement. Les dépôts concernent exclusivement les déchets verts.

Pour les autres déchets (Encombrants, cartons, bois, ferrailles) vous pouvez les déposer à la déchèterie de Bodilis sur inscription sur le site internet de la CCPL : (<https://www.pays-de-landivisiau.com>) : rubrique environnement.

Attention

La gendarmerie est prévenue de ce mode de fonctionnement et sera vigilante sur les circulations autour de l'aire de déchets verts. Il est rappelé que vous devez également vous munir de votre autorisation de déplacement en cochant la case achats de 1ere nécessité.